AMNÉVILLE Loisirs

Golf : un outil ingénieux pour ne pas toucher le drapeau

Lundi, le golf d'Amnéville a rouvert au public. Des mesures de sécurité ont été mises en place dont un outil pour permettre aux golfeurs de ne plus toucher les drapeaux pour récupérer leur balle. Une mesure innovante inventée par son partenaire de Longwy qui fait des envieux jusqu'au États-Unis.

Désormais, les golfeurs ne peuvent plus utiliser les voiturettes. Les 12 kilomètres de parcours se font à pied, en pleine nature. Photo RL/Gilles Wirtz

Ils trépignaient. « Moi je viens tous les jours depuis la réouverture. On n'a pas de temps à perdre. Les gestes barrière sont bien ancrés et ici, on ne croise personne », se réjouit Alain, qui pratique le golf depuis plus de dix ans.

Un peu plus loin, un autre habitué est ravi : « Je ne sais pas comment l'expliquer mais avec cet arrêt forcé, on a moins de souplesse, les gestes sont plus courts et il y a moins de défauts. »

Les bénévoles sur le pont

Le golf d'Amnéville a rouvert son green. Il faut changer un peu ses habitudes. Il est interdit de s'asseoir sur les bancs et d'utiliser les voiturettes. Donc il faut crapahuter à pied sur les 70 hectares de parcours au milieu d'une forêt de 600 hectares. Pour une partie complète avec 18 trous, comptez quatre heures trente pour douze kilomètres de parcours.

En pleine nature. Tout le monde doit partir du trou numéro un, en respectant dix minutes d'écart. Un bénévole de l'association est présent pour vérifier que chacun respecte son tour et l'horaire de sa réservation en ligne.

Autre originalité : le golf s'est doté d'un outil innovant. « Pour éviter que les joueurs ne mettent la main dans les trous, au niveau du drapeau, notre golf partenaire de Longwy a mis au point un petit morceau de plastique que l'on soulève avec son putter », détaille Romain, le responsable de salle. L'outil a été réalisé avec une imprimante 3D. Il a été repéré et fait l'objet d'un reportage dans une émission spécialisée.

« Des golfs aux États-Unis sont intéressés ! » Pour l'heure, le golf est l'une des rares structures ouvertes sur le site de la cité des loisirs, avec la salle de sport et l'aquarium.

L.L.

CLOUANGE Travaux

Une toiture neuve pour Marie-d'Agréda

Construite en 1976, la résidence pour seniors Marie-d'Agréda de Clouange a bénéficié d'un sérieux rafraîchissement au niveau de la toiture. La nouvelle structure, adaptée aux conditions climatiques, apportera un plus.

Le principe : poser à chaud une nouvelle structure en toile bitumée sur l'ensemble de la résidence seniors Marie-d'Agréda. Photo RL

Clément Deriu, adjoint aux travaux à Clouange, précise : « Les travaux de rénovation d'une toiture sont inévitables lorsque celle-ci n'assume plus les rôles qui lui sont dévolus. Ils doivent être pris au sérieux, dans la mesure où un toit ancien affecte l'intérieur des bâtiments et augmente la consommation d'énergie. Pour éviter tout problème, nous avons fait appel à la société Boffo, d'Amnéville, pour un état des lieux. Elle a constaté de nombreuses infiltrations. Après devis et appels d'offres, nous avons mandaté cette société pour effectuer la mise en place d'une nouvelle structure en toile bitumée posée à chaud sur l'ensemble de la résidence seniors Marie-d'Agréda. Cette opération s'est effectuée en trois phases, bâtiments A et B et annexes pour un montant de 64 709 € HT ».

Le mandataire a assuré sa dernière prestation malgré le confinement. Laurent Weigerding, chef de chantier, précise : « Sur volontariat, nos couvreurs ont préféré travailler à l'air libre que de rester confinés dans leurs appartements. Nous venons de terminer la troisième phase de réparation au niveau de la salle de restauration et de la cuisine. D'autres chantiers nous attendent dès réception des travaux. »

57B25 - V1

CHARLY-ORADOUR

Réunion du conseil municipal

Le nouveau conseil municipal se réunira le 26 mai à 20 h, à la salle des fêtes, à huis clos. À l'ordre du jour : installation du conseil municipal et élection du maire et de ses adjoints, indemnités, lecture de la charte de l'élu local et de l'article L2121-7 du code général des collectivités territoriales, désignation des délégués titulaire et suppléant SIAS/CIAS Rive droite ainsi que des délégués titulaires et suppléants au Sivu scolaire et au syndicat mixte des bassins-versants.

Photo RL/Philippe NEU